



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-sept février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi dix-sept février, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°10-2023-02-27

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Marylise THILLIEZ, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, Mme Ludivine MOREAU, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Jean-Claude RETAUX, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. Lucien LABASQUE, M. Bernard TASSART, M. Hervé BROUART, M. Samuel GEST, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHET, M. Alain MACQUINGHEN, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Raymond LEJOSNE à M. Marc DEMOLLIENS
M. Jean-Pierre FRANCOIS à M. Francis GRANDERIE
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

Etaient remplacés :

M. André LELEU par M. Mathieu DELATTRE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etaient absents :

M. Christophe GUCHE
M. Philippe DELBARRE
M. Philippe DEMOLLIENS

Secrétaire de séance : M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	46
Excusés avec pouvoir à un titulaire	3
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	0
Absents	3
Nombre de votes	49

Délibération n°10-2023-02-27

Objet : convention de reprise des matériaux issus du tri

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la Communauté de Communes Desvres Samer effectue le tri en plusieurs catégories de déchets recyclables (bac jaune) collectés sur son territoire.

Actuellement, la CCDS a un contrat de reprise des matériaux avec PAPREC pour l'ensemble des matières, sauf le 1.11 (papiers graphiques triés, pour désencrage) et le 1.02 (papiers et cartons mélangés).

Une convention d'entente intercommunale a été signée pour mutualiser les coûts en matière de transport et de tri des déchets recyclables ménagers et assimilés ainsi que d'exploitation du centre de tri dont est propriétaire le SEVADEC.

Dans le cadre du nouveau contrat CAP de CITEO qui sera publié prochainement, les collectivités doivent désigner, à compter du 1^{er} janvier 2023, un repreneur pour la reprise des matériaux issus de leurs centres de tri.

A cet effet et dans le cadre de la convention d'entente mise en place pour le traitement de nos déchets, une consultation commune à l'ensemble des E.P.C.I. composant l'entente a été effectuée pour la reprise des matériaux issus du tri des emballages des collectes sélectives sur les différents sites.

La durée des contrats de commercialisation est prévue pour 1 an soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Plusieurs offres ont été reçues pour la reprise des matériaux.

Pour la CCDS, le contrat avec PAPREC s'est terminé au 31/12/2022, celui avec UDREP sera à dénoncer 3 mois avant 31/12/23.

Suite à la consultation avec l'entente, plusieurs candidats ont répondu.

	Prestataire 2023	Prix à la tonne 2023
Acier CS	SUEZ	130 € (Prix plancher 60 €)
Alus CS	PAPREC	830 € (prix plancher 350€)
PET Q4	SUEZ	890 € (prix plancher 350€)
Mix PEHD/PP	PAPREC	250 € (prix plancher 80€)
5.02 Papiers-Cartons non Complexés (PCNC)	PAPREC	60 € (prix plancher 10€)
5.03. (PCC)	PAPREC	15 € (prix plancher 15 €)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire

- approuve le choix des repreneurs
- autorise le Président à signer les différents contrats de vente et commercialisation des matériaux issus du tri et toutes les pièces justificatives s'y afférant.

Fait et délibéré à Desvres, le 27 février 2023

Le secrétaire de séance

Vincent DACHÈRE



Claude PRUDHOMME